

ASSEMBLÉE NATIONALE9 février 2006

SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS - (n° 2427)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Huyghe, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer aux mots :

« d'une partie »,

les mots :

« de tout ou partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.